

• (5.20 p.m.)

Pour conclure, il serait aisé d'appuyer les desseins du gouvernement, reflétés dans le bill C-183. Néanmoins, il y a des motifs évidents de scepticisme quant aux résultats qu'entraînera la mesure. Une fois établie la Société, il incombera encore au gouvernement de donner une première impulsion à l'exportation canadienne sur le marché mondial.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est de mon devoir de signaler à la Chambre que si le ministre prend maintenant la parole, le débat sera clos.

L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, avant que le bill soit déféré au comité j'aimerais me reporter à l'un des points soulevés par les députés. Ces points ont été clairement expliqués dans mes remarques initiales. Si le député de Wellington (M. Hales) veut bien s'y reporter, il y trouvera énumérées les raisons de la création d'une nouvelle société appelée à remplacer l'ancienne Société d'assurance des crédits à l'exportation.

Le député de Wellington a demandé si la Société pour l'expansion des exportations sera sans but lucratif. Bien sûr, la Société tout comme la Société d'assurance des crédits à l'exportation devra remplir toutes ses fonctions sans viser au profit. Cela n'empêche pas la réalisation d'un profit découlant d'une bonne gestion, quoique pareil profit ne soit pas nécessairement recherché.

Le bill ne prévoit pas de conseil consultatif et la communication entre la Société et le monde des affaires qu'elle est appelée à servir directement s'établira par l'intermédiaire de quatre membres ajoutés au Conseil d'administration. Le député de Wellington a aussi demandé si le bill renferme une disposition obligeant la Société à déposer un rapport annuel. Il n'en renferme pas, mais l'article 85 de la loi sur l'administration financière exige la présentation d'un rapport annuel.

Nos vis-à-vis ont parlé de la doctrine générale du gouvernement quant aux exportations et du rôle que jouerait la Société pour l'expansion des exportations. Le bill même et les remarques faites lors de sa présentation, montrent avec clarté que le gouvernement n'a pas changé la politique fort sage et à long terme du parti libéral, en vue d'une société aussi libre et aussi ouverte que possible et de la multiplication des échanges commerciaux. C'est ce que se propose le bill et nous espérons qu'il portera fruit. De nos jours, les

[M. Schreyer.]

exportations semblent prioritaires et cette société s'intéresserait tout particulièrement à ce secteur.

Je l'ai déjà souligné et j'y reviens, d'après le gouvernement tout stimulant aux exportations représente un énorme avantage pour notre économie, car cela encourage une productivité maximale devant une concurrence inévitable sur les marchés mondiaux. Cela élargit aussi les débouchés. Je suis surpris que le député de Waterloo (M. Saltsman) n'ait pas insisté sur les énormes avantages qu'une telle rationalisation apporterait au pays. Nous savons naturellement que des exportations accrues augmenteraient nos importations. Mais cela n'effraie pas le gouvernement, monsieur l'Orateur. Nous croyons qu'un commerce libre et l'échange international de produits sont extrêmement avantageux pour les participants.

Le député de Vancouver-Est (M. Winch) se demandait, avec un brin d'inquiétude, si nous pouvions contenir les pressions des industriels qui pourraient sentir le contrecoup de ces importations. J'espère que le gouvernement sera assez fort pour faire face aux industriels comme aux ouvriers de n'importe quel métier ou de n'importe quelle sphère de l'industrie, soumis à une forte concurrence. J'espère que nous serons assez courageux pour répliquer par des programmes à long terme visant à rendre notre industrie toujours plus efficace. Nous visons à la longue à libéraliser le commerce le plus possible. C'est sans doute la bonne politique à suivre. Si les députés veulent connaître nos garanties à cet égard, nous leur en ferons part volontiers.

Le député de Waterloo s'inquiétait également des garanties que nous pourrions obtenir des gouvernements futurs. Puis-je lui rappeler la règle générale de droit international, selon laquelle tout nouveau gouvernement doit assumer les dettes de son prédécesseur. Elle a un certain poids, à notre avis. La bonne foi dont ont fait preuve par le passé les gouvernements du monde entier nous porte à croire que cette entreprise ne présente pas les grands risques, je songe surtout au programme d'assurance des placements comme celui que peut imaginer tout investisseur particulier. C'est là l'aspect important de la philosophie sur laquelle repose ce programme d'assurance. Le gouvernement, envisageant une situation dans ses prolongements un peu plus lointains, peut prendre certains risques qu'un petit capitaliste croirait devoir éviter. Si les députés veulent bien considérer le bill dans son ensemble et en particulier l'article relatif à l'assurance disponible à l'étranger,